



C.H. LAVAUUR



Lavaur, le 20/02/2010

AS - ASH - AP - AMP

Travailler plus pour gagner moins ! Y en a marre !

Une fois de plus, les catégories C ont encore été les oubliées des « négociations » qui se sont ouvertes le 2 juin 2009, au Ministère, sous prétexte d'avoir déjà été revalorisées en janvier 2008 (revalorisation qui n'a eu pour conséquence que de rallonger la carrière des agents avec l'aumône de quelques points supplémentaires, uniquement pour certains échelons et certains grades).

Ces négociations ne concernaient que la réforme statutaire de la catégorie B et l'intégration en catégorie A des professions, dont les diplômes sont reconnus dans le LMD par l'Université.

La CGT, dans sa déclaration liminaire, avait demandé que l'ensemble des filières et des catégories soit discuté.

Loin d'entendre cette exigence, le Ministère a refusé toute discussion concernant les AS, AP, AMP et ASH.

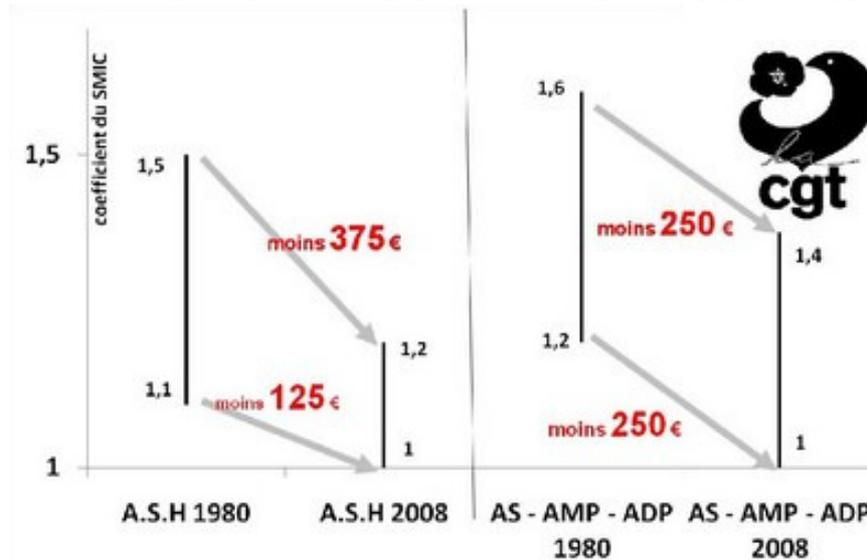
Pourtant, la dégradation constante des conditions de travail, les suppressions de postes, la mise en place de la T2A, les conséquences de la Loi HPST, le manque de revalorisation salariale et de reconnaissance des compétences impactent tous les personnels, qu'ils soient du public, du privé ou de l'associatif.

Pour la énième fois, le SMIC, revalorisé en janvier 2010, rejoint et dépasse les premiers échelons de la Fonction Publique Hospitalière.

Cette incohérence motive la CGT pour exiger du Gouvernement l'ouverture de négociations immédiates pour les catégories C sur les bases suivantes :

- **Pour les ASH**, 1,2 fois le SMIC, en début de carrière et l'accès systématique à des formations qualifiantes.
- **Pour les AS, AP et AMP**, la reconnaissance du niveau Bac professionnel, une carrière linéaire sans barrage (suppression des quotas et ratios) et un salaire de départ à 1,4 fois le SMIC.

TABLEAU DES PERTES SALARIALES DE 1980 A 2008



Retrouvez et téléchargez notre guide des grilles de salaires sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr (Rubrique salaires et retraite)

Vous pouvez également nous contacter pour faire un point de votre situation. Que vous soyez contractuels, stagiaires ou titulaires il est normal et légitime de se préoccuper de l'évolution de sa carrière. Nos représentants aux Commissions Paritaires Locales sont à votre disposition.

Venez nous consulter le mardi, jour de notre permanence, le fait de se renseigner ne constitue pas un engagement syndical et la confidentialité est bien entendu respectée.

N'hésitez pas, poussez la porte du local CGT, comme de nombreux collègues à vous.

Nous vous accueillerons avec le sourire et un bon café !

CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Permanence le mardi de 9 h à 16 h. tél. : 05 63 83 30 38 ou 3038 Mail : cgt.chlavour@wanadoo.fr

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr

